



Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 novembre 2021

n° 147-21

Objet : *RS - Approbation d'une convention de prestation de services avec Savoie Déchets au titre de l'année 2021*

- date de convocation le 29 octobre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre novembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	
Barby	
Bassens	Alain Thieffemat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Marie Bénévise à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Pascal Mithieux à Hélène Jacquemin - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Corine Wolff à Michel Dyen

• conseillers excusés : 15

Jean-François Beccu - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Pierre Brun - Michel Camoz - Pierre Duprier - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 04 novembre 2021

délibération n° 147-21

objet **RS - Approbation d'une convention de prestation de services avec Savoie Déchets au titre de l'année 2021**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, rappelle que depuis la création du syndicat mixte Savoie Déchets en 2010, compte tenu des relations historiques et géographiques, des services de Grand Chambéry interviennent régulièrement pour le compte de Savoie Déchets dans plusieurs domaines.

La convention de prestation de services concerne :

- la direction des systèmes d'information (assistance, maintenance),
- la direction des finances (ingénierie financière, conseil et expertise),
- les moyens généraux,
- la direction des eaux (pour la partie analyses en laboratoire de l'UDEP).

De plus, la convention permet d'encadrer les modalités de fonctionnement de l'accueil industriel commun aux deux usines (UDEP/UVETD).

Il est proposé d'approuver la convention de prestation de services entre Grand Chambéry et Savoie Déchets au titre de l'année 2021, pour un montant estimatif de 46 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la passation de tout type de conventions ayant pour objet de mutualiser les moyens de fonctionnement,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de prestation de services et ses annexes entre Savoie Déchets et Grand Chambéry pour l'année 2021,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et les documents à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 147-21

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'une convention de prestation de services avec Savoie Déchets au titre de l'année 2021
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 2 - Convention et avenant (document contractuel) 3 - Autres
Date de l'acte :	15 novembre 2021
Annexe(s) :	Annexe 1 Conv GC SD 2021, Annexe 2 Presta Labo VDéf, Annexe 3 Décompte horaire prévisionnel 2021, Convention prestation services 2021 GC SD

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211115-lmc1H25842H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25842H1

Date de transmission en Préfecture :	16 novembre 2021
Date de réception en Préfecture :	16 novembre 2021
Période d'affichage :	du au